

France (1740)— Grèce (1855)— Italie (1740)— Pays-Bas (1680)
—Perce (1847)—Portugal (1843)—Prusse (1764)—Russie (1812)
Suède (1737) Page 403—449

58. Compétence de la Juridiction locale dans la province de Tripoli d'Afrique (Protocôle) » 420
59. Mémoire adressé par la S. Porte aux représentants des puissances étrangères relatif aux capitulations » 421
60. Circulaire du Kitabet aux Missions Etrangères » 427

QUATRIÈME DIVISION.

61. 1^o Dispositions Spéciales sur les « Saisies-Arrêts. » » 429
62. 2^o Circulaire touchant les « Saisies-Arrêts. » » 430
63. 3^o Règlement sur les devoirs et les attributions du Comité des Renvois. » 431
64. 4^o. Règlement sur les attributions et devoirs du Comité Exécutif » 457

CINQUIÈME DIVISION.

La Contribution Judiciaire.

65. 1^o. Cour Suprême de Justice » 439
66. 2^o. Tribunaux de Commerce » 440
67. 3^o. Chancellerie de Commerce » 441
68. 4^o. Chancellerie Maritime » 442
69. 5. Tribunaux Civils. (Circulaire sur la perception de frais judiciaires aux procès entre le Gouvernement et des particuliers » 444
70. 6^o. Circulaire relative au nouveau système de perception de frais judiciaires aux procès entre particuliers » 445
71. 6^o. Règlement touchant la perception des frais et droits judiciaires pour les actes émanant des tribunaux du Schér'i et des tribunaux civils » 446

TABLE DES MATIÈRES » 455

5/19

